

COMPTE RENDU REUNION SIROM DU LUNDI 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quatorze, le lundi 23 février à 18h30, le Comité syndical du SIROM de PORT EN BESSIN-HUPPAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Port en Bessin-Huppain, sous la présidence de Madame Simone RENOUF.

Présents : Simone RENOUF (Port en Bessin Huppain), Rose-Marie PEREE (Port en Bessin Huppain), Pascal USBERGI (Sainte Honorine des Pertes), Fernand PORET (Commes), Michel FEVRIER (Etreham), Annick DELAMARE (Longues sur Mer), Kévin VAUTIER (Maisons), Christine DUPONT (Saint Laurent sur Mer), Patrice FOLLIOU (Manvieux), Olivier CHARMARTY (Sommervieu), Bruno LAPORTE (Sommervieu), Marc LAVILLE (Vaux sur Aure), Henri GUEDON (Vierville sur Mer).

Absents excusés : François DE BOURGOING (Port en Bessin Huppain),

Absents : Manuel DOURTHE (Colleville sur Mer)

Assistaient en outre les suppléants : Annie MARIE (Commes), Michel CHAMINADAS (Manvieux)

Assistaient en outre : Pascal RÊTE (Technicien), Arnaud MARIE (comptabilité) et Jocelyne LASNON (Secrétariat)

Date de convocation du comité syndical : 12 février 2015

Délibération n° 2015/01

Madame RENOUF accueille les membres des communes, demande un secrétaire : Fernand PORET est candidat et désigné.

Madame RENOUF demande aux délégués s'ils ont des questions par rapport à la dernière réunion du 2 février 2015.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de Fernand PORET, Vice Président, les membres du comité syndical examinent le compte administratif 2014 du SIROM de Port en Bessin-Huppain.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	91 826.20 € (dont 11 478.00€ de RAR)
RECETTES	136 345.43 € dont 77 342.62 € d'excédent.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	817 695.13 €
RECETTES	980 520.76 € dont 98 876.98 € d'excédent.

Madame la Présidente ayant quitté la séance, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014.

2 - COMPTE DE GESTION 2014

Les membres du comité syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Madame la Présidente propose de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte de gestion du Trésorier Principal.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 162 825.63 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS
--

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		63 948.65 €
B Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		98 876.98 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		162 825.63 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<hr/>		
D Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)		
R 001 (excédent de financement)		55 997.23 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement		
		-11 478.00 €
Excédent de financement (1)		
		0.00 €
<hr/>		
Besoin de financement F	= D + E	0,00 €
AFFECTATION = C	= G+H	162 825.63 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	

2) H report en fonctionnement R 002 (2)	162 825.63 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €
---------------------------	--------

4 - VOTE DES PARTICIPATIONS DES INTERCOMMUNALITES POUR L'EXERCICE 2015

Après avoir obtenu l'avis favorable du bureau réuni le jeudi 12 février dernier, Madame la Présidente propose aux membres présents d'adopter le montant des participations 2015.

Les deux intercommunalités ont été interrogées pour reverser au SIROM le montant total de la TEOM de 2014.

Pour l'équilibre du budget qui sera proposé au vote, le besoin est de 754 558 € mais il sera demandé 257 732 € à la CC DE TREVIERES et 481 733 € à BAYEUX INTERCOM, la différence étant les 15 093 € attendus en complément de la TEOM perçue au titre de l'année 2014 par les deux intercoms et qui sera reversée au syndicat (CC de Trévières : 7 348 € et Bayeux Intercom : 7 745 €).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical approuve la participation demandée aux deux intercommunalités comme prévu dans le tableau annexé.

5 - BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif proposé par les membres du bureau réunis le 12 février 2015 est le suivant :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	320 032,00 €
Dont RAR de l'exercice précédent	11 478.00€

Recettes	320 032,00 €
Dont solde d'exécution reporté	55 997.23 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	1 033 118,00 €
----------	----------------

Recettes	1 033 118.00 €
Dont résultat de fonctionnement reporté	162 825.63 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2015.

6 - ANNULATION DE TITRES REDEVANCE SPECIALE

Le trésorier nous a communiqué la liste des impayés pour la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers

A l'intérieur de cette liste apparaît des titres pour des commerces, maintenant fermés. Il est donc nécessaire de procéder à leur annulation, et d'inscrire les crédits à l'article 673 titres annulées sur exercices antérieurs.

Huit à Huit Roisne distribution - Port en Bessin-Huppain		
Titre 39-2013	Facture 2013-4-156	484.00 €
Total		484.00 €

La Chaumière - Longues sur Mer		
Titre 39-2013	Facture 2013-4-158	105.50 €
Total		105.50 €

Huit à Huit sygadis - Port en Bessin-Huppain		
Titre 19-2006		440.00 €
Total		440.00 €

Epicerie EPI - Vierville sur mer		
Titre 43-2010	Facture 2010-4-129	56.32 €
Titre 1-2011	Facture 2011-1-13	40.78 €
Titre 10-2011	Facture 2011-2-52	37.44 €
Titre 19-2011	Facture 2011-3-98	43.20 €
titre 27-2011	Facture 2011-5-149	63.36 €
Titre 3-2012	Facture 2012-1-13	37.44 €
Total		278.54 €

TOTAL DES ANNULATIONS A INSCRIRE AU 673		1 309.00 €
---	--	------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents approuve l'annulation de ces titres.

7 - AMORTISSEMENT DES PLANTATIONS ET ARBUSTES

Mr le Trésorier fait remarquer que le SIROM n'a pas voté de durée d'amortissement pour les plantations et arbustes, et qu'il est nécessaire d'en décider une.
Il est proposé de les amortir sur 10 ans

Mr le Trésorier rappelle également que les biens suivants n'ont pas fait l'objet d'amortissement et qu'il est obligatoire d'y procéder.

N° inventaire	Libellé	Montant
2002-2121-1	Plantations pour les plateformes	2 939.72 €
1989-2181-1	1 container	154.91 €
2001-2138-2	Plateforme	430.75 €

A vu leur ancienneté et du faible montant, il est proposé de les amortir sur 1 an, et d'inscrire les crédits au budget primitif de 2015

Imputations	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Compte 6811-042	3 525.38 €	
Compte 28121-040		2 939.72 €
Compte 28181-040		154.91 €
Compte 28138-040		430.75 €
	3 525.38 €	3 525.38 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide. D'amortir les plantations et arbustes sur 10 ans. D'amortir les biens non amortis sur l'année 2015 et inscrire les crédits au budget primitif

Imputations	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Compte 6811-042	3 525.38 €	
Compte 28121-040		2 939.72 €
Compte 28181-040		154.91 €
Compte 28138-040		430.75 €
	3 525.38 €	3 525.38 €

8 - RAPPORT ANNUEL DE PRESENTATION 2014

Le SIROM DE PORT EN BESSIN HUPPAIN exerce la compétence collecte sur son territoire. 6536 Habitants au sein de 12 communes (source INSEE 2011)

COMMUNES DU SIROM DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN	2011	
	HABITANTS	FOYERS
COLLEVILLE SUR MER	184	77
COMMES	391	176
ETREHAM	282	112
LONGUES SUR MER	642	251
MAISONS	387	149
MANVIEUX	122	44
PORT EN BESSIN	2084	1016
SAINT LAURENT SUR MER	245	112
SAINTE HONORINE DES PERTES	577	233
SOMMERVIEU	1046	389
VAUX SUR AURE	328	133
VIERVILLE SUR MER	248	121
TOTAL	6536	2813

- Identification individuelle de la production de déchet □ incitation à réduire et mieux trier.
- Facturation d'une part variable à la levée, au poids, au dépôt à colonne OMR.... Au service utilisé
- Réduction des tonnages OMR
- Changement du comportement et responsabilisation des usagers.
- Optimisation du service

Conclusion de l'étude Redevance Incitative (RI)

- 37 % d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) destinées à l'enfouissement par rapport à 2013
- + 11% des tonnages monoflux et verre collectés.
 - Baisse des coûts de de traitement OMR.

Adaptations et investissements très importants. L'optimisation du service de collecte est donc un enjeu primordial dans la maîtrise des coûts et dans la mise en place de la redevance incitative.

- Impact sur l'organisation et le fonctionnement du SIROM.

+ 20% en moyenne sur la facture.

Part fixe à 93 % du montant.

Abonnement ou part fixe = 12 levées

Peut-être ressenti comme une baisse de la qualité de service et risque d'être difficile à faire accepter auprès des usagers. Toutefois, le projet de RI reste modulable.

+ Principe de pollueur payeur et d'égalité face au coût du service rendu.

- Impact social : 83 % des ménages subiront une hausse de leur facture.

Questions pour poursuivre la réflexion :

- L'utilisateur devient client, perte de la notion de service public et d'intérêt général ?
- Quelle part de solidarité entre usagers du service peut-on intégrer dans le financement de la RI ?
- La redevance incitative engendre-t-elle réellement une baisse des coûts du service public de gestion des déchets ?
- N'existe-t-il pas d'autres leviers permettant de responsabiliser les usagers ?

S'agissant d'une étude, le comité syndical du SIROM a convenu de se revoir pour échanger à nouveau, après avoir pris un peu de recul avec la présentation faite le 02 février 2015 par le cabinet en charge de ce dossier.

REPARTITION DES FLUX COLLECTES

Tonnage 2014 du SIROM

-3% de tonnage total des déchets collectés en 2014 par rapport à 2013.

2048 t Ordures ménagères résiduelles. +5.7 % par rapport à 2013

Soit 310 kg/habitant.

371 t Sacs jaunes et tri sélectif des colonnes en Point d'Apport volontaire. + 0.60 % par rapport à 2013

Soit 56.83 kg/habitant.

433 t Verre. - 2% par rapport à 2013

Soit 66 kg/habitant

1558 t Déchets verts. - 3 % par rapport à 2013

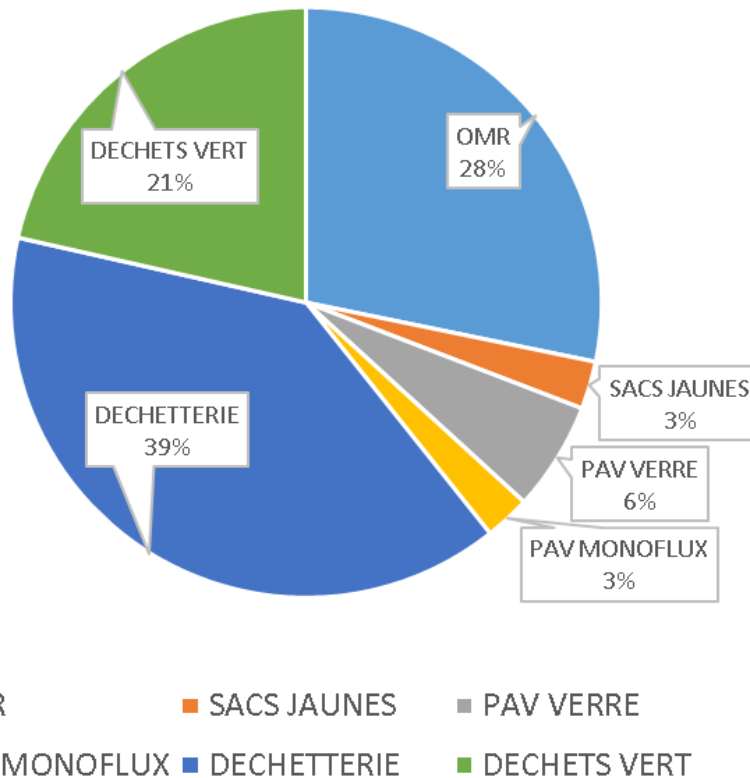
Soit 238 kg/habitant

2847 t Déchetterie. - 7 % par rapport à 2013

Soit 436kg/habitant

TOTAL GENERAL 7257 t soit 1110 kg/ habitant / an

REPARTITION TOTAL DES TONNAGES EN 2014



Evolution du ratio Kg / habitant de 2012 à 2014

TYPE DE FLUX	RATIO KG / HABITANT 2012	RATIO KG / HABITANT 2013	RATIO KG / HABITANT 2014	RATIO DEPARTEMENTAL KG / HABITANT 2011	RATIO NATIONAL KG / HABITANT 2011
OMR	311	296	313	298	288
SACS JAUNES	31	30	29		
PAV VERRE	76	67	66		
PAV MONOFLUX	26	26	28		
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	133	123	123	140	107

COÛT DE COLLECTE

Coût de la collecte en € en 2014

+ 1 % Augmentation du coût de la collecte en porte à porte (OM et TS) et en point d'apport volontaire (verre et emballages) en 2014 par rapport à l'exercice précédent.

40 200 € Point d'apport Volontaire

328 425 € Porte à porte

TOTAL COLLECTE GENERAL 368 625 € soit 45% du budget

Evolution des dépenses significatives en 2014 par rapport à 2013

- + 3 % du coût de collecte point d'apport volontaire (hausse des volumes collectés).
- + 8 % d'entretien et réparation de la benne à ordures ménagère (dont 28 146 € passée en amortissement).
- 34 % de location de benne (6 semaines d'immobilisation de la benne pour réparation et donc location).
- + 8 % de charges de personnel (Appel à du personnel intérimaire pour effectuer les remplacements)
- + 2% de sacs jaunes (renouvellement du stock dans toutes les communes).

COÛT DE TRAITEMENT

Coût en € en 2014

- 0.3 % du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, verre, emballages, déchets verts, et de tous les déchets issus de la déchetterie de Port en Bessin-Huppain en 2014 par rapport à 2013.

218 520 € Déchetterie, soit -7% par rapport à 2013

196 608 € Ordures Ménagères résiduelles, soit +1% par rapport à 2013

-54 404 € Recyclables, soit +2% par rapport à 2013

47 693 € Déchets verts, soit -10% par rapport à 2013

TOTAL TRAITEMENT GENERAL 452 068 € soit 55% du budget

COÛT DE FONCTIONNEMENT

Coût en € en 2014

+ 0.4 % du coût total de la collecte et du traitement en 2014 par rapport à l'exercice précédent.

TOTAL COLLECTE + TRAITEMENT 820 693 €

COÛT EN € / HABITANT				
	2012	2013	2014	AUGMENTATION
COÛT DE COLLECTE EN € / HABITANT	46	55	56	1%
COÛT DE TRAITEMENT EN € / HABITANT	68	70	69	-1%
COÛT TOTAL DE FONCTIONNEMENT EN € / HABITANT	114	125	126	0%

158 € / Tonnes en 2014 de coût de collecte et traitement, soit -2% par rapport à 2013.

RECETTES FONCTIONNEMENT

Coût en € en 2014

+ 4 % de recettes de fonctionnement par rapport à 2013.

+2 % de TEOM par rapport à 2013

+ 19 % de Redevance spéciale par rapport à 2013

+2 % de recettes Tri-sélectif par rapport à 2013.

Evolution du taux de TEOM

COLLECTIVITES	2012	2013	2014	2015
SIROM DE PORT EN BESSIN HUPPAIN	14,75%	15,19%	15,19%	14,53%
SMISMB	15,39%	14,75%	14,80%	15,03%
SIRTOM ISIGNY TREVIERE (Grandcamp-Maisy)	17,86%	17,86%	17,86%	?
BSM	10,43%	10,57%	10,84%	?

ORGANISATION DE COLLECTE

Collecte en porte à porte

Benne OMR bi-compartmentée, collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des recyclables monoflux (sacs jaunes) en porte-à-porte (PAP). Sacs OMR et sacs jaunes monflux.

24 896 kms parcouru en 2014
19 232 litres de diesel
24 710 € de diesel soit une consommation de 77 l / 100 km
43 295.95 € d'entretien et pannes.

Aménagement des tournées en 2015

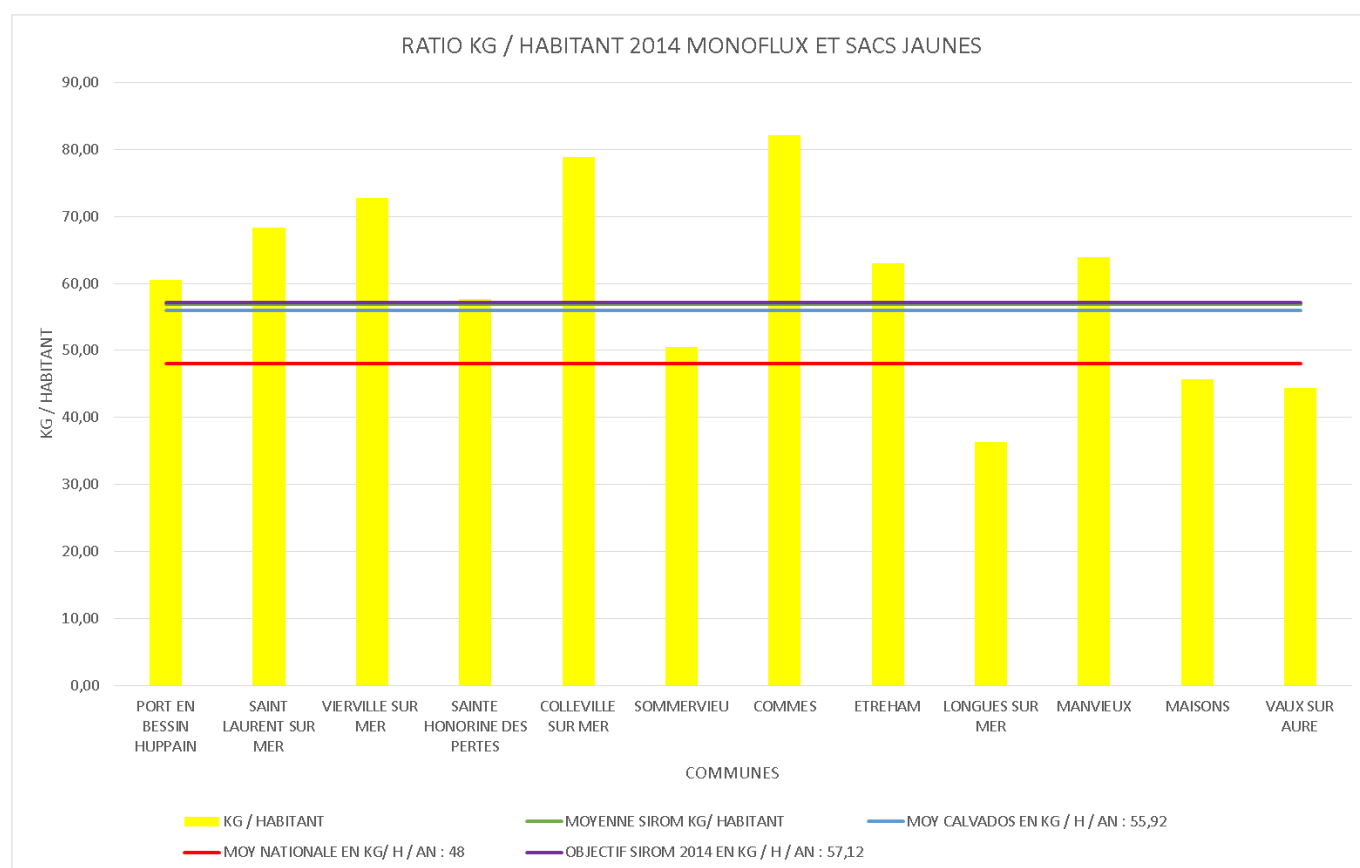
Une économie prévisionnelle en 2015 de 28 240 € par rapport à 2014.
Dans le cadre d'une politique d'amélioration de la gestion des déchets, le SIROM de Port en Bessin Huppain fait évoluer le service et adapte la fréquence et les trajets de ramassage des ordures ménagères à la présentation et à la production réelle de déchets ménagers. Pour cela, le SIROM modifie ses tournées de collecte en 2015.
Qui est concerné ?

Les particuliers des communes de Sommervieu, Commes, Longues sur Mer et Sainte Honorine des Pertes seront collectés une fois par semaine toute l'année et Port en Bessin-Huppain, deux fois par semaine.

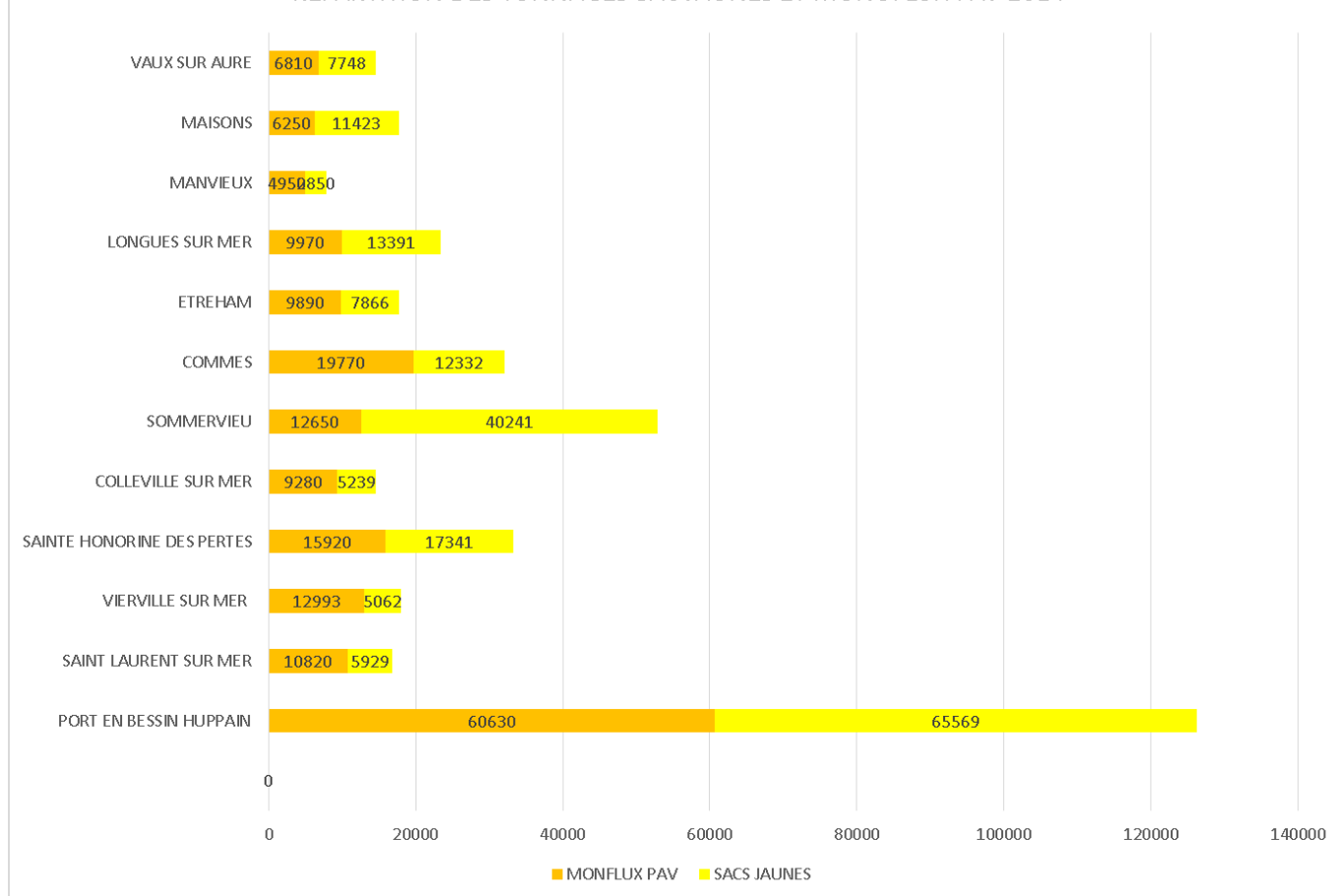
Ratio kg / habitant 2014 Monoflux et sacs jaunes

56.83 Kg / habitant et par an de déchets ménagers recyclables collectés sur le territoire du SIROM contre 48 Kg au niveau national et 55.92 kg au niveau départemental.

Objectif 2014 de 57.12 kg/h quasiment atteint, soit +1.23 % par rapport à 2013.



REPARTITION DES TONNAGES SAC JAUNES ET MONOFLUX PAV 2014



Demandes et réclamations

102 plaintes et réclamations en 2014
 58 % des plaintes concernaient des non ramassages,
 6 % de remplacements de bacs,
 10 % de demandes d'informations
 8 % Facturation.
 11 % concernaient des débordements de PAV
 7 % des dépôts sauvages.

Sécurité

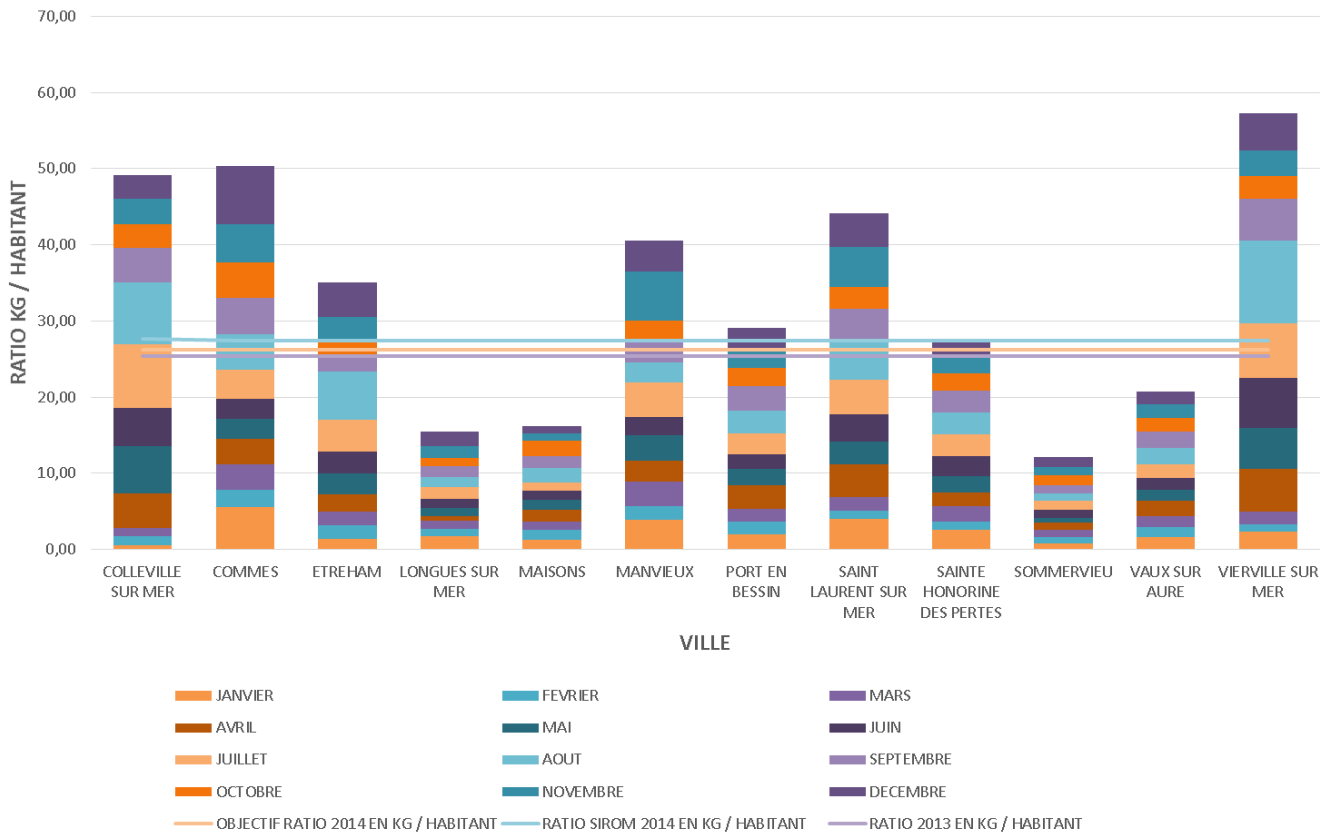
0 accident de travail en 2014 (60 jours en 2013)
 13 jours d'arrêt maladie en 2014 (33 jours en 2013)
 30 surcharges en 2014 ont été constatées

La collecte en point d'apport volontaire (PAV)

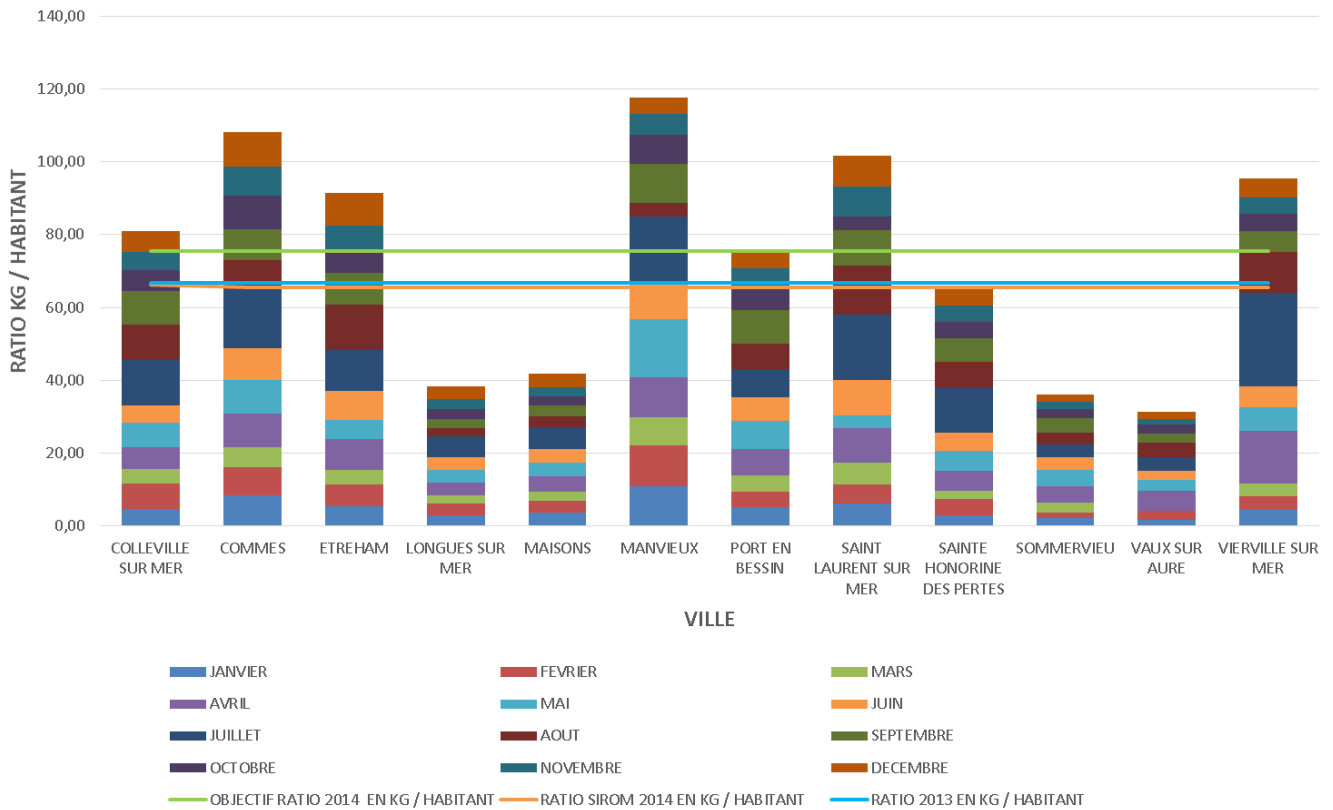
Collecte des Points d'Apports Volontaires (PAV) verre et monoflux (emballages) en prestation effectuée par la société SPHERE (50). Soit 32 colonnes verre et 31 colonnes monoflux sur le territoire du SIROM.

- Achat de 3 colonnes Monoflux et de 1 colonne à verre (Commes, Port en Bessin-Huppain, Sainte Honorine des Pertes), pour un coût total de 5187 € dont 3254 € d'aides du SEROC.
- 181 Tonnes Monoflux (PAV) en 2014 contre 168 Tonnes en 2013. L'objectif de +3% en 2014 est atteint, soit + 8 % par rapport à 2013.
- 433 Tonnes de verre (PAV) en 2014 contre 440 T en 2013. L'objectif de +3% n'est pas atteint, soit -2% par rapport à 2013.

RATIO MONFLUX 2014 EN KG / HABITANT



RATIO VERRE EN KG / HABITANT



Dépôts sauvages et entretien des plateformes

8 242 kg de dépôts sauvages dont 3875 kg en déchetterie et 4367 kg (OMR).

15 105 km parcourus par le Traffic en 2014

878.29 € Frais d'entretien du véhicule

7 % des réclamations concernaient des dépôts sauvages.

- Des sticker's rappelant que « tout dépôt est interdit en dehors des conteneurs sous peine d'amende. Article R632-1 du Code pénal. » ont été placés sur les points d'apports volontaire.

RECETTES PROFESSIONNELS

La redevance spéciale

	2013		2014		2015		SI EXONERATION TEOM
	MONTANT EN €	REPARTITION EN %	MONTANT EN €	REPARTITION EN %	GRILLE TARIFAIRE 2015	REPARTITION EN %	
TEOM	47 486	44%	47 913	35%	48 345	37%	0
RS	61 005	56%	89 722	65%	82 730	63%	82 730
TEOM + RS	108 491	100%	137 636	100%	131 075	100%	82 730
VARIATION RS PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE			19%		-4%		-13%

+19 % de recettes RS en 2014 par rapport à 2013.

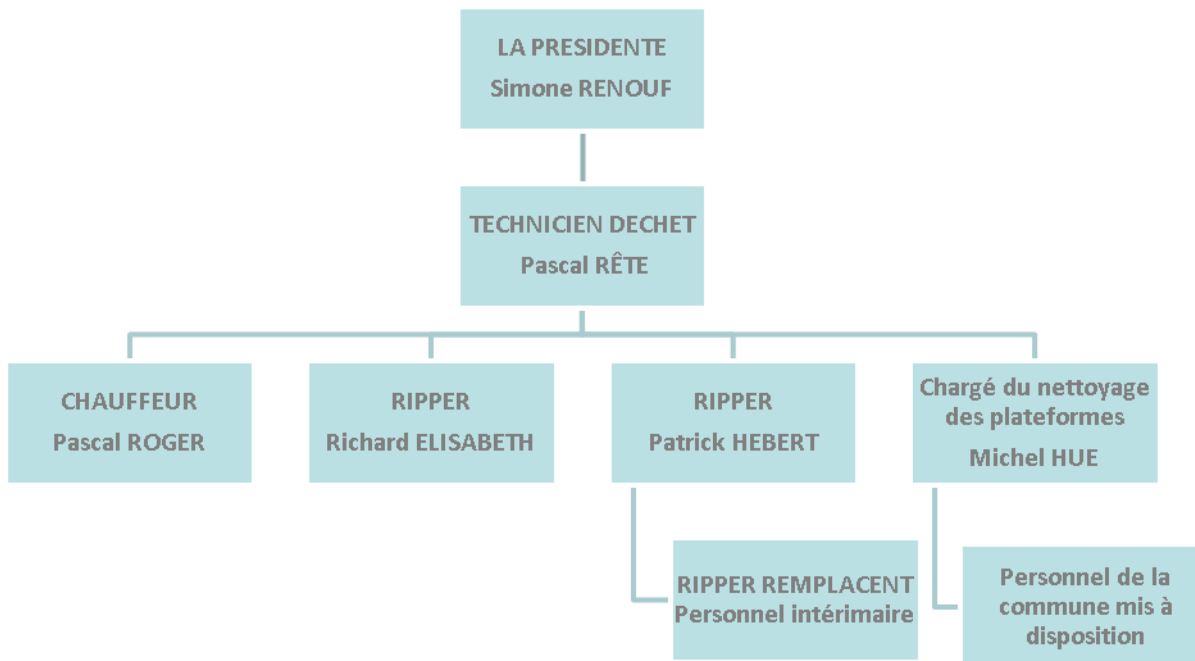
L'augmentation des recettes de la Redevance Spéciale sont principalement dues :

- Mode de calcul actuel
- Mise en place des fiches de tournées
- Meilleur suivi et contrôle quotidien des enregistrements de bacs
- Ajustement des dotations de bacs
- Ajout de nouveaux redevables RS
 - 22 % des professionnels ont vu diminuer leur Redevance Spéciale de -56% à -2%. Pour les autres, elle a augmentée de 2% jusqu'à 69 %.
 - 9 nouveaux redevables sont entrés dans la Redevance spéciale(RS) et 3 sont sortis de la RS.
 -

Vote de la grille tarifaire 2015 pour les professionnels soumis à la redevance spéciale :

TAILLE BAC LITRES	DU EN	COUT POUR UN RAMASSAGE
80		1,99 €
120		2,99 €
240		5,98 €
340		8,47 €
500		12,45 €
770		19,17 €
1100		27,39 €

Les professionnels c'est 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par an, soit 25 % du tonnage total d'OMR.



MISSIONS

Dossiers en cours

- Dotation de bacs OMR pour SOMMERVIEU, semaine 9
- Marché de renouvellement de la BOM
- Règlement de collecte
- Suivi Redevance Spéciale pour les professionnels.
- Suivi de collecte
- Suivi Tonnage et temps de travail
- Suivi des ratios de collecte PAP et PAV en kg/habitant/an
- Suivi et gestion des bacs des professionnels
- Suivi et entretien des véhicules de collecte et du parc PAV (colonnes verre et emballages)
- Suivi des demandes et réclamations
- Suivi des dépôts sauvages
- Gestion du personnel
- Optimisation des circuits de collecte

Dossiers à venir

- Etendue de la conteneurisation (Commes, Sainte-Honorine, Longues sur Mer....)
- Rédaction d'une lettre mensuelle, communication, site internet
- Valorisation des coquilles St Jacques
- Cartographie des circuits de collecte et PAV
- Suivi dotation « équipement professionnel individuel » des agents.
- Diagnostic Sécurité
- Fichier usager

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Fernand PORET

La Présidente,
Simone RENOUF